

Procès-verbal

N° de résolution ou annotations

Séance ordinaire du conseil municipal

Lundi 18 janvier 2016, à 19 h 30, à l'église

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean-Philippe Lemieux (district 1), Mme Christiane Auclair (district 2), M. Alain Dufresne (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5)

En l'absence de Mme la mairesse Wanita Daniele, Mme Marie-Ève Racine (district 3) et M. Charles Durocher (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Philippe Lemieux

En présence de la greffière, M^e Caroline Nadeau, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 001-01-16

Ouverture de la séance

À 19 h 30, le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c. C-19, (ci-après nommée LCV).

2. 002-01-16

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé et modifié ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015

Adoption des comptes

4. Adoption des comptes - Lot 01-2016

Suivi

5. Suivi des correspondances
6. Suivi des dossiers des élus

Dépôt

7. Dépôt du certificat du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 765-15 - *Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 735-14*
8. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
9. Dépôt de la lettre de démission de la conseillère du district 3 Mme Marie-Ève Racine

Avs de motion

10. Avis de motion - Adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$, remboursable sur 10 ans
11. Avis de motion - Adoption d'un règlement abrogeant tous les règlements relatifs à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins publics de la Ville

Règlements

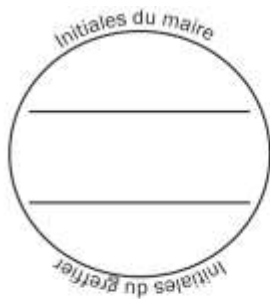
12. ~~Adoption du 2^e projet de Règlement 761-15 - Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04-REPORTÉ~~
13. Adoption du 2^e projet de Règlement 764-15 - *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*

Politique

14. Adoption de la Politique POL-016-16 - *Politique définissant le programme d'aide pour favoriser le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois (Programme « Changez d'air »)*
15. Adoption de la Politique POL-017-16 - *Politique définissant le programme d'aide pour l'achat de bacs de compostage et de bacs de récupération de l'eau de pluie*

Approvisionnement

16. Adoption des critères de sélection pour le devis de l'appel d'offres relatif à



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

des services professionnels en ingénierie pour la réfection des murs de soutènement

Trésorerie

17. 1^{er} virement budgétaire
18. Autorisation du report du remboursement annuel 2015 du prêt émis à la résidence Le Trèfle d'Or
19. Demande de subvention pour le Club de l'Âge d'or
20. Participation municipale au transport adapté pour l'année 2016
21. Renouvellement de la police d'assurances

Environnement

22. Détermination du mandat du Comité Consultatif en Environnement et Développement Durable (CCEDD) pour l'année 2016

Urbanisme

23. Nomination des fonctionnaires chargés de l'application de la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94 adoptée par la *Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ)

Travaux publics

24. Directive de paiement # 1 dans le projet de surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée

Autorisations de signatures

25. Autorisation de signature – Fête de la pêche 2016
26. Désignation de signataire pour la vente du lot 260-p

Ressources humaines

27. Nomination de M. Michael Boutin à titre de membre du comité technique de la Commission d'environnement intérimaire
28. Nomination de M. Julien Brière au statut d'employé régulier à titre d'inspecteur en bâtiment
29. Nomination de Mme Marie-Josée Gagné à titre de coordonnatrice aux approvisionnements pour le remplacement d'un congé de maternité
30. Participation de Mme Christiane Auclair au Colloque Urbanisme durable et villes de demain – [ré] génération

Période de questions

31. Période de questions

Dispositions finales

32. Levée de la séance

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. 003-01-16 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

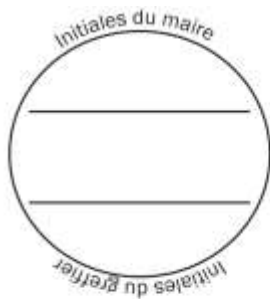
ADOPTION DES COMPTES

4. 004-01-16 Adoption des comptes – Lot 01-2016
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- De recevoir le bordereau du lot 01-2016 au montant de 2 279 452,96 \$;
- De payer les montants associés au bordereau ci-dessous :

Sommaire des effets présentés au conseil	
Air liquide	144,61 \$
Altus Heylar division groupe Altus	45,99 \$
Aquamerik inc.	371,57 \$
Ardel Électrique	1 034,68 \$
Aréo-Feu Itée	2 424,38 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Armatures du Québec 2008 Enr.	425,23 \$
Audrey Beaulieu	30,17 \$
Automatisation JRT inc.	293,19 \$
Batteries Expert	1 201,55 \$
Bell Canada	1 538,54 \$
Bell Mobilité Téléavertisseur	843,37 \$
Benoit Couture	235,70 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick	129,19 \$
Bouchard Mélanie	124,09 \$
C.A.F. Fortier	1 816 830,77 \$
C.C.L. Formules d'affaires	112,59 \$
Café 7 étoiles	301,88 \$
Cain Lamarre Casgrain Wells	11 283,21 \$
Canac	82,44 \$
Capital Propane	401,11 \$
Capitale Hydraulique	247,46 \$
Carte Sonic	3 997,01 \$
Commission scolaire des Chênes	620,86 \$
Commission scolaire des Premières-Seigneuries	14 372,99 \$
Compass Minerals Canada	73 480,48 \$
CONFIAN	388,50 \$
Costco american express	580,61 \$
Création Méchanical	106,00 \$
Crobel électronique	381,96 \$
David Paradis	352,95 \$
Distribution Michael Prévost	14,45 \$
Doc des portes inc	400,80 \$
Dussault Gilles	375,00 \$
Électromike	40,64 \$
Emco Ltée	530,36 \$
Émilie Bouchard	200,00 \$
Équipements Sigma inc.	1 220,09 \$
Fédération québécoise des municipalités	173,33 \$
Fonds d'information sur le territoire	100,00 \$
Fournitures de bureau Denis	192,83 \$
Fradette Jessie	1 078,57 \$
G&K Services Canada	608,58 \$
Gagné Letarte société nom collectif, avocats	377,32 \$
Gagnon Senechal Coulombe	67,50 \$
Garneau Francis	29,63 \$
Gestion Deblois	1 375,86 \$
Gestion Éric Boutin	251,00 \$
GoodYear Canada inc.	2 627,70 \$
Groupe d'affaires de SBDL	2 299,50 \$
Hewitt Équipement Limitée	2 021,86 \$
Husky Neige Inc.	23 034,25 \$
Hydro Québec	33 959,60 \$
IGA	60,95 \$
Imprimerie Sociale	807,12 \$
Industrielle Alliance	39 928,57 \$
Inter-Cité Usinage	796,55 \$
Introspection	3 410,79 \$
Jean Bédard expert-conseil	218,50 \$
Jean Lebourdais	235,70 \$
Journal Le Lavalois	7 979,85 \$
Konica Minolta Business Solutions	630,42 \$
Laboratoire Environex	585,51 \$
Laboratoire expertises de Québec	8 865,97 \$
L'Ange Gardien Ford	574,88 \$
Latulippe inc.	283,32 \$
Lavo Inc.	718,72 \$
Le groupe Déziel	1 037,71 \$
Le Soleil	577,78 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

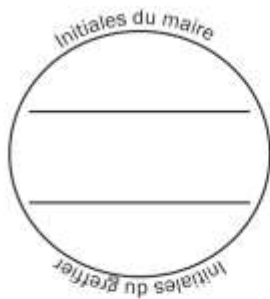
N° de résolution ou annotations

Le Trèfle d'Or	2 556,30 \$
Les Ateliers de l'EDQ	63,24 \$
Les Entreprises Boucher & Lortie	645,83 \$
Les Entreprises Clermont Vallée (PEEQ)	850,82 \$
Les entreprises L.T.	37 813,90 \$
Les équipements L.A.V.	57,49 \$
Les huiles Desroches inc.	9 565,65 \$
Les Moteurs Electriques P.M.R. du Québec Inc	166,15 \$
Librairie Pantoute	127,73 \$
Linde Canada limité	1 505,60 \$
Logitech plus	164,87 \$
Lumen	195,32 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	1 509,58 \$
Macpek	561,21 \$
Marie Villeneuve	235,70 \$
Marie-Ève Meilleur	235,70 \$
Marie-Josée Picard	235,70 \$
Mathieu Beaudoin	235,70 \$
MED EXPRESS	96,79 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.- SÉAO	2 012,08 \$
Ministre du Revenu du Québec	40 320,76 \$
NAPA pièces d'autos	797,82 \$
Norda Stelo Inc.	19 839,75 \$
Outils Plus MJ Inc.	1 390,88 \$
Pause café Soleil	94,86 \$
Pavage U.C.P.	311,90 \$
PES Canada inc.	339,18 \$
Plongée Capitale	12,36 \$
Pneus Bélisle	306,81 \$
PR Distribution	43,67 \$
Productions Pelletier	1 149,74 \$
Proulx Marc	11 536,13 \$
Québec Hydraulique J.L.	283,67 \$
Régis Coté & Associés	4 530,02 \$
Régulvar	2 443,78 \$
Renaud-Bray	8 151,44 \$
Reveur général du Canada	16 879,57 \$
Robitaille Équipement inc.	3 369,92 \$
Rona	514,62 \$
S7 Productions (9060-2822 inc.)	1 149,76 \$
Sani Orléans inc.	352,95 \$
Service d'arbres G.P.	800,00 \$
Servodirection D.S.G. inc.	237,03 \$
Silencieux Gosselin inc.	300,35 \$
Société protectrice des animaux de Québec	746,61 \$
Stantec Experts-conseils Itée	4 127,60 \$
Stelem	413,91 \$
Sylvie Verret	235,70 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP)	1 151,68 \$
UniFirst Canada Ltd	201,98 \$
Ville de Québec	25 024,13 \$
Visa Desjardins	2 046,31 \$
Vitro Plus Beauport	845,01 \$
Wal Mart Beauport	42,01 \$
Wolseley	181,39 \$
Wurth Canada Ltée	370,01 \$
Total des effets présentés (18 janvier 2016)	2 279 452,96 \$

- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

5. 005-01-16 **SUIVI**

Suivi des correspondances

Le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal, le cas échéant.

6. 006-01-16 **Suivi des dossiers des élus**

- M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux
 - Conseil des bassins de la rivière Montmorency
 - Comité environnement
 - Comité du budget
 - Développement commercial et industriel
 - Protection incendie – sécurité
 - Comité sur la circulation

- Mme la conseillère Christiane Auclair
 - Représentante sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Urbanisme – développement
 - Comité du budget
 - Travaux publics – projets

- M. le conseiller Alain Dufresne
 - Sports et loisirs
 - Représentant des associations sportives
 - Comité du budget
 - Âge d'Or
 - CA du Trèfle d'Or
 - Action sentiers lavallois

- M. le conseiller Louis-Georges Thomassin
 - Comité budget et suivi budgétaire
 - Travaux publics – voirie
 - Représentant de l'association de motoneige et de VTT

DÉPÔTS

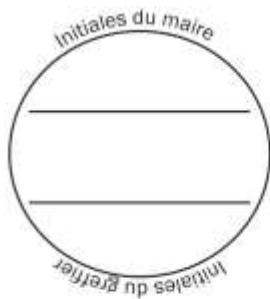
7. 007-01-16 Dépôt du certificat du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 765-15 – Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 735-14

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, M^e Caroline Nadeau, dépose au conseil municipal le certificat du Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 765-15 - Règlement modifiant le Règlement 689-13 décrétant des travaux de pavage sur la rue des Trilles autorisant une dépense de 150 440 \$, remboursable sur 20 ans pour en défrayer le coût et abrogeant le Règlement 735-14.

Il n'y a eu aucune signature.

8. 008-01-16 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., c. E-2.2., la greffière, M^e Caroline Nadeau, confirme avoir reçu les formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal. Ces déclarations seront transmises au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans les délais requis.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

9. 009-01-16 **Dépôt de la lettre de démission de la conseillère du district 3 Mme Marie-Ève Racine**
Conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2 qui énonce qu'un membre du conseil peut démissionner de son poste en transmettant au greffier de la municipalité un écrit en ce sens signé par lui;

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, L.R.Q., chapitre E-2.2, la greffière, M^e Caroline Nadeau avise le conseil municipal de la réception de la lettre de démission de la conseillère du district 3, Mme Marie-Ève Racine en date du 12 janvier 2016.

La greffière, M^e Caroline Nadeau, constate donc la vacance du poste de conseiller du district 3 et annonce qu'une élection partielle aura lieu dans les quatre mois suivant la date de la présente séance du conseil municipal.

AVIS DE MOTION

10. 010-01-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$, remboursable sur 10 ans (règlement parapluie)**

Conformément à l'article 356 LCV, Mme la conseillère Christiane Auclair donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations relatives à l'acquisition de divers équipements par une dépense et un emprunt n'excédant pas 270 000 \$, remboursable sur 10 ans (règlement parapluie).

11. 011-01-16 **Avis de motion – Adoption d'un règlement abrogeant tous les règlements relatifs à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins publics de la Ville**

Conformément à l'article 356 LCV, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement abrogeant tous les règlements relatifs à la circulation des véhicules hors-route sur les chemins publics de la Ville.

RÈGLEMENTS

12. 012-01-16 ~~**Adoption du 2^e projet de Règlement 761-15 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04- REPORTÉ**~~

13. 013-01-16 **Adoption du 2^e projet de Règlement 764-15 – Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04**

Considérant que la Ville a adopté le 1^{er} projet de Règlement 764-15 – *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*, le 14 décembre 2015;

Considérant que le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 janvier 2016;

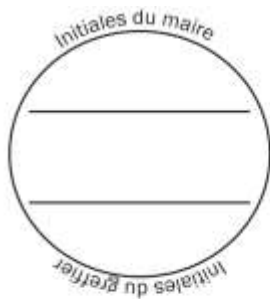
Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir lu ce règlement et renoncent à sa lecture :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'adopter le 2^e projet de Règlement 764-15 – *Règlement de lotissement, amendant le Règlement 456-04*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,
M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

POLITIQUES

14. 014-01-16

Adoption de la Politique POL-016-16 – Politique définissant le programme d'aide pour favoriser le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois (Programme « Changez d'air »)

Considérant que la Ville adhère au Programme « Changez d'air », qui est de retour après une pause de deux (2) ans;

Considérant la Politique POL-016-16 - *Politique définissant le programme d'aide pour favoriser le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois (Programme « Changez d'air »)* remise aux membres du conseil municipal;

Considérant que l'objectif de la présente politique est de créer un programme d'aide visant à encourager le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois non certifiés;

Considérant que, dans un contexte de développement durable où les préoccupations environnementales prennent de plus en plus d'importance, le conseil municipal juge opportun d'adopter cette politique qui s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'adopter la Politique POL-016-16 - *Politique définissant le programme d'aide pour favoriser le retrait et le remplacement des vieux appareils de chauffage au bois (Programme « Changez d'air »)*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,
M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15. 015-01-16

Adoption de la Politique POL-017-16 – Politique définissant le programme d'aide pour l'achat de bacs de compostage et de bacs de récupération de l'eau de pluie

Considérant que la Ville souhaite encourager les citoyens à acquérir un bac de compostage et un bac de récupération d'eau de pluie;

Considérant que le programme d'aide existant doit être modifié puisque la Ville ne tiendra plus d'inventaire et que la subvention attribuable sera donnée sous forme de réclamation;

Considérant la Politique POL-017-16 - *Politique définissant le programme d'aide pour l'achat de bacs de compostage et de bacs de récupération de l'eau de pluie*, remise aux membres du conseil municipal;

Considérant que, dans un contexte de développement durable où les préoccupations environnementales prennent de plus en plus d'importance, le conseil municipal juge opportun d'adopter cette politique qui s'intègre parfaitement dans un processus de développement durable :

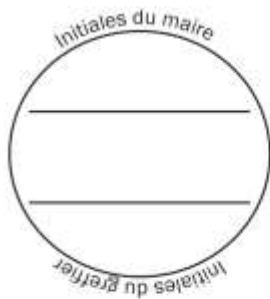
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'adopter la Politique POL-017-16 - *Politique définissant le programme d'aide pour l'achat de bacs de compostage et de bacs de récupération de l'eau de pluie*;
- D'autoriser la mairesse et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,
M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

16. 016-01-16

APPROVISIONNEMENT

Adoption des critères de sélection pour le devis de l'appel d'offres relatif à des services professionnels en ingénierie pour la réfection des murs de soutènement

Considérant qu'un appel d'offres pour des services professionnels en ingénierie relatif aux murs de soutènement doit être lancé;

Considérant que le directeur général nommera un comité de sélection qui aura à analyser les soumissions reçues selon les critères adoptés;

Considérant que la Ville désire adopter les critères de sélections ci-après nommés;

L'échelle d'attribution des notes par critères est la suivante :

100 %	Exceptionnel - Qui dépasse substantiellement sur tous les aspects, le niveau de qualité recherché
85 % (de 85 % à 99 %)	Supérieur - Qui dépasse, pour plusieurs éléments, le niveau de qualité recherché
70 % (de 70 % à 84 %)	Adéquat - Qui répond en tout point au niveau de qualité recherchée
50 % (de 50 % à 69 %)	Passable - Qui n'atteint pas, sur quelques éléments importants, le niveau de qualité recherché
25 % (de 24 % à 49 %)	Insuffisant - Qui n'atteint pas, sur plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché
0 %	Nul/Inadéquat - Rien dans l'offre ne permet d'évaluer les critères

Présentation et organisation de la firme (5 points)

Le Soumissionnaire doit produire un texte afin de présenter de façon générale sa firme, ses partenaires et les éléments clés de son organisation. Il doit faire ressortir les particularités importantes qui lui permettent de se démarquer pour la réalisation du mandat. Il doit produire et fournir un organigramme montrant l'ensemble de sa structure organisationnelle en y incluant les diverses associations ou filiales.

La firme doit déposer une proposition soignée présentant de façon claire, nette et précise toute l'information demandée dans le cadre du présent document et requise par la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval aux fins d'analyse.

Maximum de deux (2) pages et d'une (1) page pour l'organigramme.

Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires (15 points)

Évaluation de l'expérience pertinente de la firme et de ses partenaires dans le domaine spécifique du contrat à adjuger et dans des projets similaires réalisés.

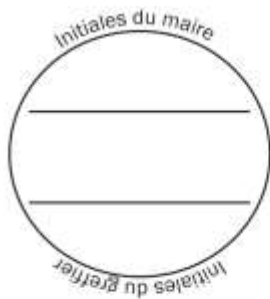
Le Soumissionnaire doit décrire l'expérience de sa firme dans le domaine particulier du mandat faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les dix (10) dernières années. Il doit décrire la contribution spécifique de la firme dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet.

Maximum de deux (2) pages ainsi que d'une (1) page par projet.

Expérience du chargé de projet - Expert technique (25 points)

Évaluation de l'expérience du chargé de projet, de son expertise dans des projets de murs de soutènement ou dans des projets similaires, en considérant notamment la complexité et l'envergure de ces derniers et sa contribution spécifique.

Le Soumissionnaire doit présenter une description d'un minimum de trois (3) projets présentant des similitudes avec le présent projet et réalisés dans les dix (10) dernières années par le chargé de projet - Expert technique. Il doit décrire la contribution spécifique de celui-ci dans les projets donnés en exemple et démontrer sa pertinence ainsi que sa capacité à réaliser ce type de projet d'une grande complexité.



N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Le chargé de projet - Expert technique doit posséder un minimum de quinze (15) années d'expérience dans le domaine, dont cinq (5) années à l'emploi de la firme. Le chargé de projet - Expert technique doit être membre en règle de l'ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

Le Soumissionnaire doit démontrer la disponibilité du chargé de projet - Expert technique. Le Soumissionnaire doit aussi présenter un chargé de projet de relève.

Maximum de deux (2) pages, excluant les curriculum vitae, ainsi que d'une (1) page par projet.

Composition de l'équipe de travail, ressources de la firme et de ses partenaires (20 points)

Afin d'évaluer la qualité et la quantité des ressources que le Soumissionnaire compte affecter au contrat, le Soumissionnaire doit décrire la structure de l'équipe professionnelle chargée de la réalisation du contrat de service en soumettant le curriculum vitae des membres de l'équipe, accompagné d'une brève description de leurs implications dans le projet.

À ce titre, la firme doit démontrer la qualification et l'expérience de tout le personnel affecté au projet en soumettant un organigramme de l'équipe proposée comprenant le pourcentage d'implication du personnel, incluant les sous-traitants, s'il y a lieu. L'organigramme doit présenter des ressources de «relève» pour chaque poste clé.

Bien qu'une attention particulière doit être apportée à l'équipe de travail, l'emphase doit être mise sur le surveillant de chantier qui est attribué au projet. La présentation de celui-ci doit décrire ses principales expériences dans les ouvrages de murs de soutènement. Celui-ci doit, au minimum, avoir dix (10) ans d'expérience en surveillance de travaux civils dont idéalement cinq (5) ans d'expérience en surveillance de travaux de murs de soutènement. Le Soumissionnaire doit aussi présenter un surveillant de chantier de relève.

Maximum de deux (2) pages pour la composition de l'équipe, une (1) page pour l'organigramme, une (1) page par sous-traitant et deux (2) pages pour le surveillant de chantier excluant les curriculum vitae.

Compréhension du mandat, des enjeux et de la méthodologie (25 points)

Évaluation de la compréhension du Soumissionnaire quant à la problématique du présent mandat et de la nature des services qu'il requiert, des enjeux qui s'y rattachent et de la portée de sa prestation notamment la méthode d'estimation des coûts, la gestion des risques, la logistique, la mobilisation, la mise en œuvre, la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle, l'impact citoyen et les plans de mitigations associés, le descriptif du rapport de conformité et la fermeture du projet. L'évaluation porte également sur la méthodologie proposée pour la réalisation du mandat et le respect des échéanciers, ainsi que de la cohérence et des moyens mis en œuvre.

Le Soumissionnaire doit présenter dans sa proposition un programme de travail explicite appuyé par une méthodologie permettant de mener à bien le projet.

Maximum de dix (10) pages.

Échéancier de réalisation du mandat (10 points)

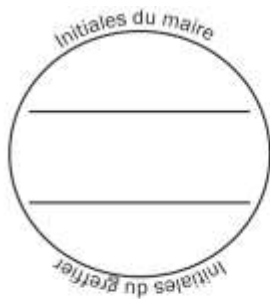
Le Soumissionnaire doit présenter un échéancier détaillé montrant les principales activités de conception et d'hypothèses de réalisation. Il doit de plus, dans son offre, commenter les délais souhaités par la Ville dans cet appel d'offres. Les informations présentées dans cet échéancier sont considérées comme très importantes dans l'évaluation et l'attribution des notes. Une fois le mandat octroyé, l'Adjudicataire doit suivre ce calendrier avec rigueur.

Si le Soumissionnaire peut réduire les délais de réalisation de certaines activités, il doit le mentionner.

Maximum de deux (2) pages et d'une (1) page pour l'échéancier.

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'adopter les critères de sélection ci-haut mentionnés pour le dossier des murs de soutènement;
- D'autoriser le directeur général, M. Marc Proulx, à procéder à la formation du comité de sélection;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

TRÉSORERIE

17. 017-01-16

1^{er} virement budgétaire

Considérant les recommandations de la trésorière, Mme Jessie Fradette, décrites au tableau ci-joint :

Postes comptables	Description des dépenses affectées	Virement budgétaire proposé - surplus (besoin)
02-120-00-421	Assurances	-12 906 \$
02-120-02-412	Frais de notaires et d'arpenteurs	11 575 \$
02-130-00-141	Salaire administration	4 688 \$
02-130-00-310	Frais de déplacements	-1 712 \$
02-130-00-454	Formation	-1 645 \$
Total		0 \$

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'autoriser le transfert budgétaire recommandé par la trésorière;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

18. 018-01-16

Autorisation du report de remboursement annuel de 2015 du prêt émis à la résidence Le Trèfle d'Or

Considérant le prêt de 30 000 \$ consenti à la résidence Le Trèfle d'Or en juin, conformément à la Résolution 155-10;

Considérant la demande de l'organisme de reporté le paiement de 10 000 \$, dû en 2015 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'autoriser le report du remboursement d'une somme de 3 000 \$ dû pour l'an 2015 du prêt émis à la résidence Le Trèfle d'or;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

19. 019-01-16

Demande de subvention pour le Club de l'Âge d'or

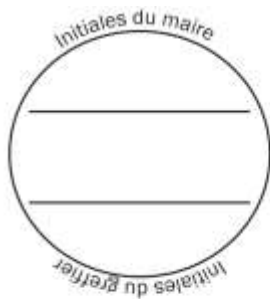
Considérant la demande de subvention du Club de l'Âge d'or concernant les diners communautaires effectués en 2015 pour un montant de 2 225 \$;

Considérant qu'un montant de 1 000 \$ a été octroyé en 2015;

Considérant le souhait du conseil municipal d'honorer la demande de subvention de 2015 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

- D'octroyer une subvention de 1 225 \$ au Club de l'âge d'or pour 2016;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

20. 020-01-16 Participation municipale au transport adapté pour l'année 2016

Considérant le service de transport adapté offert par la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Jacques-Cartier;

Considérant que ce service, apprécié des citoyens, est en constante progression et qu'il s'agit d'une plus-value à la Ville :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- De participer financièrement au service de transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier en lui versant une quote-part de 17 805 \$;
- De transmettre une copie de cette résolution à la MRC de La Jacques-Cartier afin que celle-ci puisse la faire parvenir, au nom de la Ville, au ministère des Transports du Québec (MTQ);
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

21. 021-01-16 Renouvellement de la police d'assurances

Considérant que, sur une base annuelle, la Ville doit renouveler sa police d'assurance auprès du Groupe Ultima et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ);

Considérant que la couverture d'assurance couvre les assurances de biens (équipements, immeubles), la responsabilité civile, les erreurs et omissions, les assurances automobiles et les assurances pour les pompiers et premiers-répondants;

Considérant la Résolution 272-08-15 :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'autoriser le paiement de 91 391,00 \$, taxes incluses, afin de défrayer les coûts inhérents à la police d'assurance;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

ENVIRONNEMENT

22. 022-01-16 Détermination du mandat du Comité Consultatif en Environnement et en Développement Durable (CCEDD) pour l'année 2016

Considérant que le Comité Consultatif en Environnement et Développement Durable (CCEDD) a été créé le 19 janvier 2015;

Considérant que le mandat du CCEDD doit être précisé;

Considérant les recommandations de ses membres :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'octroyer les mandats suivants au CCEDD pour l'année 2016, dans le but promouvoir le développement durable au sein de la Ville :
 1. Inscrire la Ville au programme Ici on Recycle;



N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

2. Instaurer une Politique d'Achat Responsable (PAR) au sein de la Ville;
 3. Soumettre une liste de critères relatifs au développement durable pour analyse par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) sur chaque projet de développement;
 4. Analyser et soumettre des recommandations relativement aux projets en lien avec l'environnement;
 5. Préparer un feuillet informatif qui aura pour but de sensibiliser les jeunes au développement durable;
 6. Se coordonner avec le personnel de la Ville afin de s'assurer de la réalisation desdites recommandations;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

URBANISME

23. 023-01-16

Nomination des fonctionnaires chargés de l'application de la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94 adoptée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ)

Considérant la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94 adoptée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relativement à la mise en place d'un moratoire interdisant tous travaux, toute construction, toute activité et toute intervention, conformément aux dispositions qui y sont prévues;

Considérant que la Ville doit confier l'administration et l'application de ladite résolution sur son territoire à un ou des fonctionnaires :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- De nommer le directeur du Service de l'aménagement du territoire et les inspecteurs en bâtiment responsables de l'application et de l'administration de la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94, adoptée par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) sur le territoire de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval;
- D'autoriser la mairesse, le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

TRAVAUX PUBLICS

24. 024-01-16

Directive de paiement # 1 dans le projet de surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée

Considérant le bon déroulement des travaux de surdimensionnement de la conduite de refoulement Azalée;

Considérant la directive de paiement # 1 transmise le 10 décembre 2015;

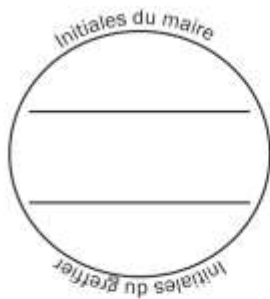
Considérant la recommandation favorable de l'ingénieur de la firme mandatée au projet, M. Serge Landry, et du directeur des projets, M. André St-Gelais :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- De procéder au paiement de la facture au montant de 174 063,49 \$, avant les taxes applicables, incluant l'ordre de changement # 1;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Adoptée à l'unanimité des conseillers

N° de résolution ou annotations

25. 025-01-16 **AUTORISATION DE SIGNATURES**
Autorisation de signature – Fête de la pêche 2016

Considérant que le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire désire déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour la Fête de la pêche;

Considérant que Mme Caroline Parent, coordonnatrice à la programmation au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, est la responsable de cette activité :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'autoriser Mme Caroline Parent, coordonnatrice à la programmation au Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire, à signer les documents relatifs à la Fête de la pêche 2016 et à agir au nom de la Ville pour ce projet.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

26. 026-01-16 **Autorisation de signataire pour la vente du lot 260-P**

Considérant que le promoteur du développement domiciliaire, Gestion PFC., souhaite acquérir le lot 260-partie, appartenant à la Ville;

Considérant que ledit lot est non constructible;

Considérant que le promoteur souhaite unifier ledit lot avec un lot adjacent lui appartenant afin de créer des terrains constructibles;

Considérant la proposition de Gestion PFC. d'acheter à la Ville le lot 260-partie pour un montant de 6 750 \$;

Considérant que des signataires doivent être désignés afin de procéder à la signature de documents légaux :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'accepter la proposition du promoteur, Gestion PFC., et de vendre le lot sur la 260-partie pour un montant de 6 750 \$ aux conditions suivantes :
 - L'acquéreur acquitte les frais du notaire et de l'arpenteur, si nécessaire;
 - L'acquéreur doit, à ses frais, aménager le rond de virage (bordure, pavage et gestion de l'eau pluviale), à la satisfaction de la Ville.
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

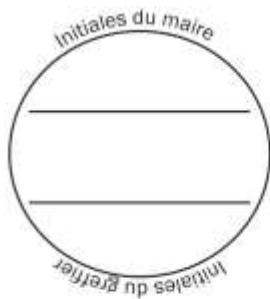
27. 027-01-16 **RESSOURCES HUMAINES**
Nomination de M. Michaël Boutin à titre de membre du comité technique de la Commission d'environnement intérimaire

Considérant l'adoption par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) de la résolution de contrôle intérimaire C-2015-94, posant un moratoire sur notre territoire;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a mis en place une Commission d'environnement intérimaire;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) souhaite qu'un comité technique composé de fonctionnaires des villes touchées par le moratoire soit formé :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.



N° de résolution ou annotations

Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Il est résolu :

- De nommer M. Michaël Boutin, directeur du Service de l'aménagement du territoire, à titre de membre du comité technique de la Commission d'environnement intérimaire;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,
M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

28. 028-01-16

Nomination de M. Julien Brière au statut d'employé régulier à titre d'inspecteur en bâtiment

Considérant que M. Julien Brière a été embauché comme inspecteur contractuel en mars 2015 afin de remplacer un congé de maternité;

Considérant que le contrat de M. Julien Brière a été prolongé suite à un second départ pour un congé de maternité;

Considérant que, depuis son entrée en poste, M. Julien Brière a su démontrer de nombreuses qualités tant dans son travail d'inspecteur qu'au service citoyen;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu et du directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Michael Boutin :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- De nommer M. Julien Brière au statut d'employé régulier à titre d'inspecteur en bâtiment suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,
M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

29. 029-01-16

Nomination de Mme Marie-Josée Gagné à titre de coordonnatrice aux approvisionnements pour le remplacement d'un congé de maternité

Considérant le départ en congé de maternité de la coordonnatrice aux approvisionnements;

Considérant que les fonctions de coordonnatrice aux approvisionnements occasionnent une charge de travail considérable ne pouvant être partagée auprès de ressource à l'interne;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage du poste;

Considérant la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, Mme Audrey Beaulieu et de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Jessie Fradette :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- De nommer Mme Marie-Josée Gagné à titre de coordonnatrice aux approvisionnements pour le remplacement d'un congé de maternité suivant les dispositions de la convention collective de travail en vigueur;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer les documents afférents.

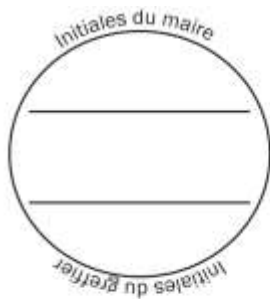
Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne,
M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

30. 030-01-16

Participation de Mme Christiane Auclair au Colloque Urbanisme durable et villes de demain - [ré] génération

Considérant que le Colloque Urbanisme durable et villes de demain - [ré] génération se tiendra le 25 janvier prochain;



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant que Mme Christiane Auclair a démontré son intérêt quant à la participation à ce colloque puisqu'elle siège sur le Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) et qu'elle s'occupe des dossiers relatifs au développement du territoire;

Considérant que ce Colloque permettra de discuter, entre autre, des enjeux relatifs aux zones périurbaines quant au développement de nouvelles façons de générer une ville, plus dense, agréable, accessible et respectueuse du patrimoine humain et naturel;

Considérant que, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser cette dépense :

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux.

Il est résolu :

- D'autoriser Mme Christiane Auclair à participer au Colloque Urbanisme durable et ville de demain – [ré]génération;
- D'autoriser une dépense de 675,00 \$ avant taxes, pour défrayer les coûts d'inscription et les frais de déplacement;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général ou la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

31. 031-01-16

Période de questions

À 19h59, le maire suppléant, M. Jean-Philippe Lemieux, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 742-14 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 710-13.*

La période de questions s'est terminée à 20h16.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

32. 032-01-16

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Philippe Lemieux;

Il est résolu de lever la séance à 20 h 16

Vote pour : M. Jean-Philippe Lemieux, Mme Christiane Auclair, M. Alain Dufresne, M. Louis-Georges Thomassin

Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire suppléant est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Jean-Philippe Lemieux
Maire suppléant

M^e Caroline Nadeau
Greffière

¹ [Note au lecteur]

La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter, mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.